



Conseil économique et social

Distr. générale
3 mars 2004
Français
Original: anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Quatrième session

Genève, 3-14 mai 2004

Point 4 a) iii) de l'ordre du jour provisoire*

**Application des propositions d'action du Groupe
intergouvernemental sur les forêts/Forum
intergouvernemental sur les forêts et du Plan d'action
du Forum des Nations Unies sur les forêts :
progress réalisés dans la mise en oeuvre**

Aspects sociaux et culturels des forêts

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport évalue l'état de l'application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts (GIF/FIF) concernant les aspects sociaux et culturels des forêts. Il fait apparaître une évolution notable des politiques forestières dans la plupart des pays membres en faveur d'activités forestières davantage axées sur la population. Le problème essentiel réside dans la portée limitée des propositions du GIF/FIF concernant les aspects sociaux et culturels. Il convient d'inscrire ces aspects dans une perspective plus large afin de ne pas marginaliser les questions relatives aux forêts dans les préoccupations de la communauté internationale. La réticence à déléguer le contrôle des ressources aux collectivités locales, conjuguée à une mauvaise compréhension des mécanismes de délégation, ainsi que le manque de ressources financières et humaines, ont été recensés parmi les obstacles les plus importants aux initiatives forestières en faveur des pauvres.

* E/CN.18/2004/1.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–6	3
II. Aperçu général	7–14	4
III. Application des propositions d'action du GIF/FIF	15–69	6
IV. Conclusions	70–73	20
V. Questions à examiner	74	21

I. Introduction

1. À sa quatrième session, le Forum des Nations Unies sur les forêts examinera l'application des propositions d'action du GIF/FIF concernant les aspects sociaux et culturels des forêts. La version préliminaire du présent rapport a été établie à l'intention du Forum par le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), en consultation avec d'autres organisations membres du Partenariat sur les forêts, pour faciliter les débats. Le présent rapport évalue l'état de l'application des propositions d'action du GIF/FIF, analyse les moyens d'exécution (finances, transfert d'écotechnologies et renforcement des capacités) ainsi que les thèmes communs du Forum des Nations Unies sur les forêts¹ relatifs aux aspects sociaux et culturels des forêts.

2. Malgré les importantes perspectives qu'il offre, le secteur forestier a d'ordinaire très peu contribué au débat international sur le développement socioéconomique. Un quart de la population pauvre du monde tire des forêts une partie ou la totalité de ses moyens de subsistance, et toute mesure visant à accroître les revenus tirés des forêts serait vraisemblablement bénéfique pour les populations rurales qui vivent dans des zones très forestières ou à proximité de ces zones. L'élargissement et la facilitation de l'accès aux ressources et la définition de droits de propriété stables et transférables permettront aux populations pauvres de diversifier leurs modes d'existence et, dans bien des cas, de promouvoir l'utilisation durable de ces ressources. Les objectifs du Millénaire pour le développement visant à réduire la pauvreté et à assurer un environnement durable reposent donc sur la gestion écologiquement viable des forêts car il s'agit là d'une condition pour parvenir à la stabilité de l'environnement en général et à la croissance économique durable.

3. Le Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) du 26 août au 4 septembre 2002, a été l'occasion d'examiner et de mettre en avant, entre autres grandes questions, l'utilité de la gestion écologiquement viable des forêts pour le développement durable en général, et plus précisément s'agissant de l'élimination de la pauvreté, de l'amélioration de la sécurité alimentaire et de l'accès à l'eau potable et à une énergie d'un coût abordable. Les mesures envisagées mettent l'accent sur la création d'institutions et l'instauration de partenariats entre les parties prenantes, notamment les pouvoirs publics et le secteur privé, les communautés autochtones et locales et les organisations non gouvernementales, pour parvenir à une gestion écologiquement viable des forêts. Les participants au Sommet ont lancé un appel en faveur du renforcement de la volonté politique de faire de la gestion écologiquement viable des forêts une réalité en l'inscrivant au nombre des priorités de l'ordre du jour politique international, et en tenant pleinement compte des liens existant entre le secteur forestier et d'autres secteurs, grâce à des approches intégrées².

4. Le XIIe Congrès forestier mondial, tenu à Québec (Canada) du 21 au 28 septembre 2003, a accordé une large place au grand thème intitulé « Des forêts pour les êtres humains ». Les participants ont souligné que l'on ne mesurait pas suffisamment le rôle des forêts dans l'élimination de la pauvreté. Ils ont fait des recommandations pour lutter contre la pauvreté et assurer des moyens de subsistance durables, en accordant aux populations un rôle de premier plan dans la gestion des forêts et en leur donnant les moyens de le faire de façon écologiquement viable. Ils ont également fait d'autres recommandations pertinentes concernant

l'éducation et le rôle des jeunes; les conditions de travail, la sécurité, les droits et la rémunération des ouvriers forestiers; le rôle des arbres en dehors des forêts et leur importance pour les communautés urbaines; les femmes dans les professions du secteur forestier; et les inégalités économiques et sociales, la surconsommation des riches et la quête des pauvres pour satisfaire leurs besoins primaires.

5. Le défi consiste donc à établir un lien solide entre les propositions du GIF/FIF et les préoccupations plus générales en matière de développement. Il convient de faire apparaître les liens intersectoriels et d'étudier les problèmes dans le cadre de la Déclaration du Millénaire adoptée en 2000 par les chefs d'État et de gouvernement au Sommet du Millénaire.

6. Pour établir le présent rapport, on a utilisé les rapports nationaux soumis au Forum des Nations Unies à sa quatrième session, les conclusions tirées des initiatives parrainées par des pays et des organisations ainsi que des ouvrages de portée générale. Les contributions des membres du Partenariat sur les forêts ont également été importantes pour élargir l'orientation du rapport.

II. Aperçu général

7. Jusqu'à une date relativement récente, la foresterie dans de nombreuses régions du monde se traduisait par des programmes et projets gouvernementaux directifs centrés sur la diffusion de nouvelles technologies. Dans bien des cas, surtout dans les pays en développement, il s'agissait d'établir des bois de village, de planter des espèces à croissance rapide et de délimiter des zones forestières protégées dont les populations locales étaient souvent exclues. On se désintéressait souvent des espèces locales, des systèmes d'agroforesterie locaux et des pratiques traditionnelles de gestion des ressources, ainsi que des institutions de sauvegarde des forêts communales. De manière générale, les décisions touchant à la gestion des forêts étaient souvent prises dans des administrations centralisées, loin des populations concernées par ces décisions.

8. Il convient de noter que seuls quelques programmes forestiers nationaux consacrent une part importante des ressources à des questions telles que la pauvreté, le travail satisfaisant et le rôle des femmes, des jeunes et des populations autochtones, même si ces questions ont été davantage prises en compte dernièrement dans les politiques forestières. Il s'ensuit que le rôle des forêts dans l'amélioration des conditions de vie des pauvres, des ouvriers forestiers, des femmes, des jeunes et des populations autochtones n'est pas clairement établi ou connu.

9. Néanmoins, au cours des dernières décennies, certaines questions sociales, et en particulier la nécessité de faire participer plus activement les collectivités à la gestion des ressources, sont passées au premier plan. Les aspects sociaux des forêts sont apparus, en remettant en question les régimes de gestion traditionnels qui reposaient sur la capacité de l'État à exercer un pouvoir de décision unilatéral pour les questions de gestion. Face aux difficultés croissantes concernant les ressources forestières et aux contraintes budgétaires frappant les organismes publics de gestion des forêts, il est désormais évident que nombre de gouvernements dans les pays en développement ne sont plus en mesure de gérer et de préserver seuls le domaine forestier public. Les collectivités tributaires de la forêt sont souvent les mieux placées sur le plan logistique pour trouver et prescrire les moyens de se prémunir contre l'exploitation intensive, nécessaires pour assurer la gestion durable des

écosystèmes forestiers. Parallèlement, l'évolution mondiale vers la démocratisation et la décentralisation a mis en exergue la volonté qu'ont les collectivités de jouer un rôle de premier plan dans la gestion des forêts. Le niveau d'instruction ayant augmenté et l'accès à l'information ayant été facilité dans la plupart des régions du monde, les populations revendiquent davantage de responsabilités et de droits concernant les ressources naturelles dont elles sont tributaires. S'il est vrai que les méthodes traditionnelles mettaient l'accent sur l'exclusion et la marginalisation des collectivités locales et des populations autochtones dans les programmes forestiers, les méthodes actuelles sont désormais axées sur la participation dynamique des collectivités tributaires des forêts et la prise en considération des préoccupations sociales et culturelles des populations locales dans la prise des décisions concernant tous les aspects de la gestion des forêts.

10. Les gouvernements du monde entier commencent à reconnaître les droits légitimes des populations tributaires des forêts, leurs revendications foncières ancestrales et les possibilités qu'offre la participation des collectivités pour contribuer à la conservation des écosystèmes forestiers naturels et accroître le couvert forestier. Les raisons qui poussent à la décentralisation sont nombreuses, mais la plupart des gouvernements comptent ainsi réduire la bureaucratie, démocratiser davantage la prise de décisions, répartir plus équitablement les revenus issus de l'exploitation des ressources et améliorer l'efficacité de leur utilisation et de leur exploitation.

11. Si l'on constate une nette évolution dans le monde entier vers des politiques et des programmes favorables à la participation des collectivités et à la décentralisation dans la gestion des forêts, la difficulté a souvent été de déterminer comment cette transition devrait s'effectuer. Il est essentiel de mettre en place des arrangements institutionnels, des politiques et des programmes modulables pour faciliter le transfert de pouvoirs plus importants aux collectivités tributaires des forêts tout en appuyant l'établissement de nouveaux partenariats entre les collectivités, les pouvoirs publics et le secteur privé. Concrètement, la participation de la collectivité devrait aller au-delà de l'invitation à participer qui est souvent synonyme de mise en oeuvre d'objectifs prédéterminés dans le cadre de discussions qui font passer au second plan les données d'expérience, les perspectives et les intérêts politiques et matériels des utilisateurs de la forêt les plus pauvres.

12. C'est grâce à une participation renforcée, non seulement sur le plan des politiques, mais aussi des sciences, que les utilisateurs plus pauvres peuvent véritablement orienter les décisions en matière de gestion, de conservation et de développement durable de tous les types de forêts. Il pourrait s'agir de stratégies de participation à la recherche et de procédures de délibération dans lesquelles les utilisateurs plus pauvres contribuent à définir les priorités et les questions, en permettant aux points de vue locaux d'alimenter et de façonner le débat d'orientation. Ces procédures devraient promouvoir les aspects d'une culture politique et juridique qui permet la critique, renforce la conviction et les compétences de la population, et fait une place à ses propres perspectives, connaissances et intérêts pour influencer sur les débats d'orientation.

13. Les principales propositions d'action du GIF/FIF relatives aux aspects sociaux et culturels des forêts ont été rassemblées dans trois catégories (voir tableau ci-après) : une mise en commun juste et équitable des avantages, en des termes mutuellement convenus, découlant de l'utilisation des ressources biologiques des

forêts; le rôle des femmes dans la gestion durable des forêts; et le rôle renforcé des collectivités autochtones et locales dans la gestion durable des forêts.

14. Les autres propositions relatives aux aspects sociaux et culturels des forêts, qui ont été examinées lors de précédentes sessions du Forum, mais qui ne seront pas abordées dans le présent rapport, portent notamment sur les domaines suivants : lutte contre le déboisement et la dégradation des forêts (deuxième session du Forum)³; conservation des forêts et protection des forêts uniques et des écosystèmes fragiles (deuxième session du Forum)⁴; régénération naturelle des parcelles dégradées et promotion des forêts naturelles et plantées (deuxième session du Forum)⁵; et aspects économiques des forêts (troisième session du Forum)⁶. Il convient de noter que les questions concernant les aspects économiques des forêts, notamment les forêts en tant que biens publics, la responsabilité du secteur privé et les droits de propriété bien conçus, qui sont abordées dans le rapport y relatif, trouvent également leur place dans le présent rapport. Les propositions d'action relatives aux aspects sociaux et culturels des forêts qui seront abordées dans d'autres rapports du Secrétaire général à la quatrième session du Forum sont notamment les suivantes : les propositions concernant les connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts⁷ et les propositions relatives au suivi, à l'évaluation et à l'établissement de rapports⁸.

III. Application des propositions d'action du GIF/FIF

15. Les progrès accomplis dans l'application des propositions d'action du GIF/FIF et les enseignements tirés sont abordés dans la section III.A. Les nouvelles questions sont abordées dans la section III.B. Il s'agit de questions intéressant la communauté internationale relatives aux travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts, qui n'ont pas été abordées dans les propositions d'action du GIF/FIF. Les moyens d'exécution sont abordés dans la section III.C. Trois éléments communs recensés dans le programme de travail pluriannuel du Forum (voir tableau) sont abordés dans la section III.D.

A. Progrès accomplis dans l'application et nouvelles questions

1. Mise en commun juste et équitable des avantages, en des termes mutuellement convenus, découlant de l'utilisation des ressources biologiques des forêts

16. Nombre de pays en développement disposant d'infrastructures scientifiques restreintes n'ont pas été en mesure de tirer pleinement parti des progrès scientifiques et techniques rapides qui permettent des utilisations nouvelles et variées des ressources génétiques. Parallèlement, nombre d'entreprises et d'instituts de recherche dans les pays développés s'emploient à innover au moyen des ressources génétiques qu'ils étudient et utilisent, et nombreux sont ceux qui regardent au-delà des frontières pour trouver de nouvelles pistes. L'abondance des ressources génétiques dans les forêts tropicales reste des plus utiles dans la conception de nouveaux produits, et de nombreuses entreprises cherchent toujours à avoir accès à ces ressources. Les activités actuelles de collecte des ressources et l'utilisation des collections *ex situ* existantes ont fait craindre le biopiratage en ce que la plupart des pays n'avaient pas de politiques et d'instruments juridiques adéquats pour garantir

le consentement préalable des intéressés donné en toute connaissance de cause et le partage équitable des avantages.

Tableau

Résumé des propositions d'action du GIF/FIF relatives aux aspects sociaux et culturels des forêts

<i>Caractéristiques des propositions d'action du GIF/FIF</i>		<i>Proposition(s) d'action</i>
Type d'action préconisé	Partage juste et équitable des bénéfices tirés de l'utilisation des ressources génétiques des forêts	FIF 56 j) Note : Est également lié aux propositions d'action examinées dans les rapports du Secrétaire général sur les connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts et les connaissances scientifiques dans le domaine des forêts
	– Promouvoir le partage juste et équitable des bénéfices tirés de l'utilisation des ressources génétiques des forêts	
	Le rôle des femmes dans la gestion durable des forêts	FIF 56 m), FIF 56 n), FIF 66 (se trouvent également dans le groupe suivant)
	– Faire participer les femmes aux programmes forestiers nationaux, et renforcer leur rôle dans la gestion durable des forêts	
	Renforcement du rôle des collectivités autochtones et locales dans la gestion durable des forêts	GIF 17 a), GIF 17 f), GIF 29 c), GIF 77 f), GIF 131 b), FIF 56 f), FIF 66, FIF 115 d), FIF 121 b)
Thèmes communs	– Élaboration et application de programmes pour la gestion durable des forêts	
	– Appui aux populations autochtones et aux collectivités locales grâce au financement de projets de gestion durable des forêts, au renforcement des capacités, à la diffusion d'informations et à la participation	
	Suivi, évaluation et rapports sur les données sociales	FIF 121 b) (se trouve également dans le groupe précédent), FIF 129 a)
	Promotion de la participation de la population	GIF 89 h)
	Aspects sociaux pris en compte dans les programmes forestiers nationaux	FIF 122 b), FIF 122 d), FIF 129 d), FIF 140 a), FIF 144
	– Les programmes forestiers nationaux et leurs éléments pertinents pour le secteur social	

a) Progrès et tendances dans l'application des propositions d'action pertinentes

17. De nombreux pays membres ont indiqué qu'ils avaient signé les différentes conventions internationales qui régissent l'accès aux ressources génétiques des forêts et le partage des bénéfices. Dans la plupart de ces pays, l'accès aux ressources génétiques des forêts et les bénéfices qui en sont tirés sont déterminés par des politiques, des codes de conduite et des instruments juridiques conformes aux conventions internationales. Dans d'autres pays et dans la plus grande partie de l'Afrique, les questions de l'accès aux ressources génétiques des forêts et du partage équitable des bénéfices doivent encore être abordées aux niveaux des politiques et de la législation. Quelques pays, tels que le Guyana et la Nouvelle-Zélande, ont formulé des politiques qui reconnaissent explicitement que les collectivités autochtones doivent bénéficier directement de toute commercialisation des ressources génétiques forestières découvertes dans leur zone. Dans certains cas, ces politiques prévoyaient que les collectivités autochtones pouvaient obtenir une assistance pour justifier et négocier les conditions d'arrangements pour le partage équitable des bénéfices. La plupart des pays ont également indiqué qu'ils reconnaissent désormais les connaissances traditionnelles des collectivités autochtones comme une propriété intellectuelle qui devrait être protégées par les lois sur les brevets afin d'assurer que ces collectivités bénéficient de l'utilisation de ces connaissances. Toutefois, les moyens d'action et les instruments législatifs permettant d'appliquer ces idées ne sont pas encore bien définis dans la plupart des cas. Le rapport du Secrétaire général sur les connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts (E/CN.18/2004/7) contient des informations supplémentaires sur cette question, surtout en ce qui concerne l'utilisation des connaissances traditionnelles pour la gestion durable des forêts, la définition des droits de propriété intellectuelle pour les connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts et la promotion d'un partage équitable des bénéfices.

18. Les pays ont adopté des meilleures pratiques très créatives et spécifiques selon la situation pour le partage des bénéfices, prévoyant des bénéfices monétaires et non monétaires à court, moyen et long termes. Ils ont également noté que les organisations non gouvernementales et le secteur privé étaient de plus en plus réceptifs aux demandes des pays d'origine concernant un partage plus équitable des bénéfices tirés des ressources génétiques. Des institutions jouant un rôle d'intermédiaire ont négocié avec succès des accords de partage des bénéfices entre les pays d'origine et des utilisateurs commerciaux qui sont adaptés aux circonstances particulières, tout en s'inspirant des normes de base des meilleures pratiques.

b) Expériences et enseignements tirés

19. Bien que des politiques et des codes de conduite visant à promouvoir le partage équitable des ressources génétiques des forêts aient été mis en place, l'application de ces politiques a été très difficile dans la plupart des pays car cela exigerait une gestion détaillée des données sur les collectes de sorte que les prospecteurs *ex situ* puissent honorer les engagements qu'ils ont pris conformément aux conditions pour l'acquisition des spécimens. Dans la plupart des cas, il était très difficile pour les pays de suivre ou de contrôler les utilisations successives ou les modifications des matériaux collectés.

20. Les ressources génétiques des forêts sont obtenues à partir de leur pays d'origine par le secteur privé en utilisant différents canaux, et elles passent souvent par de nombreuses mains avant que les produits finals n'atteignent les marchés de consommateurs. Parfois, le produit qui est commercialisé n'est pas lié physiquement aux ressources génétiques collectées à l'origine, mais il peut avoir été fabriqué sur la base de structures chimiques découvertes dans la nature. Les collections *ex situ* de matériaux peuvent être conservées pendant des centaines d'années et, au moment où le matériau est finalement utilisé, les données concernant l'endroit où il a été collecté et les conditions applicables peuvent avoir disparu. En raison de tous ces facteurs, il est extrêmement difficile de contrôler les échanges de ressources génétiques et de produits dérivés et de faire appliquer les accords concernant l'accès à ces ressources et le partage des bénéfices. Par conséquent, l'utilisation d'une approche souple et très bien informée pour les arrangements concernant l'accès et le partage des bénéfices au niveau national est le moyen le plus efficace.

21. L'élaboration d'instruments pour garantir un partage équitable des ressources génétiques entre les pays d'origine et les utilisateurs s'est avérée être une tâche gigantesque. Le problème est encore plus difficile lorsqu'il s'agit d'établir des mécanismes de partage des bénéfices qui visent à rémunérer d'une manière juste et équitable les collectivités locales et autochtones qui sont les principales parties intéressées par l'exploitation durable de ces ressources génétiques. Pour que les collectivités autochtones puissent bénéficier des ressources génétiques forestières, des méthodes indirectes plus créatives de récompenser les collectivités d'origine doivent être mises au point pour assurer un partage équitable. L'utilisation de transferts sociaux pour les produits et services forestiers qui sont fournis pourrait être une solution pratique pour y parvenir.

2. Le rôle des femmes dans la gestion durable des forêts

22. À l'heure actuelle, dans de nombreux pays du monde, les femmes rurales restent les principales gardiennes et utilisatrices des forêts. Chaque jour, elle parcourt de longues distances pour recueillir du bois de feu et du fourrage et les femmes, avec l'aide des enfants, s'occupent principalement de la collecte de fruits, noix, plantes, feuilles et petits animaux comestibles. Elles utilisent l'écorce, les racines et les herbes à des fins médicinales, et les fibres des arbres pour confectionner des paniers et des tapis. Les femmes jouent également un rôle central dans la gestion des bassins versants boisés, qui empêchent l'érosion des sols et assurent l'approvisionnement continu en eau pure des êtres humains et du bétail. Les femmes sont de loin le groupe social le plus important dans la transformation des produits forestiers non ligneux en biens à usage domestique et servant de sources de revenus.

23. Les activités liées à l'exploitation des forêts prennent souvent une grande partie du temps et du travail des femmes rurales. Dans de nombreuses parties du monde, les vastes connaissances des femmes sur les ressources forestières n'ont suscité aucun intérêt ou ont été négligées à cause de leur manque d'influence, de régimes défavorables d'occupation des terres, de pratiques culturelles restrictives, du faible niveau d'éducation et de l'accès limité au crédit. Les femmes sont souvent exclues de la prise des décisions et négligées par les programmes de développement, même lorsqu'elles sont chefs de ménage, ce qui est souvent le cas.

a) Progrès et tendances dans l'application des propositions d'action pertinentes

24. Les programmes forestiers communautaires tenant compte des sexospécificités qui ont été appliqués par les départements nationaux des forêts dans de nombreux pays en développement, en collaboration avec des organismes internationaux de recherche-développement, ont enregistré des niveaux élevés de participation des femmes et ont donné de nombreux enseignements aux responsables et exécuteurs de projets. Dans la plupart de ces programmes, les femmes ont pris différentes initiatives qui ont non seulement contribué au développement et à la protection des forêts, mais ont également établi les femmes et les groupes de femmes comme des décideurs indépendants. La plupart de ces initiatives contribuent notablement aux efforts de reboisement et de gestion des forêts grâce au travail dévoué de groupes de femmes résolues.

25. Sous beaucoup d'aspects, les femmes rurales sont souvent le groupe le plus touché par le problème mondial du déboisement, mais elles ont montré également qu'elles ont une importance cruciale pour la recherche d'une solution. Des cas légendaires où les femmes rurales ont pris la tête de la résistance à l'abattage des arbres ont été signalés en Chine, en Inde, au Honduras, au Cap-Vert, au Soudan, en Jamaïque, en Thaïlande et en Indonésie. D'après leur propre expérience, les femmes de ces zones savaient que la destruction des forêts entraînerait des inondations et des glissements de terrain. Les femmes rurales plantent également des arbres pour stabiliser les sols et les coteaux et obtenir un plus grand nombre de produits forestiers, en établissant des ceintures vertes et des ceintures de protection. Ce sont là quelques-uns des nombreux exemples qui montrent comment les femmes ont fait passer la gestion durable des forêts du discours à la réalité et ont amélioré en même temps les moyens d'existence de leur famille.

26. Étant donné qu'on reconnaît de plus en plus les contributions des femmes dans le domaine des forêts, la plupart des États Membres ont indiqué que les forestiers locaux, les agents du développement communautaire et les programmes d'aide au développement tenaient de plus en plus compte des femmes, et de leurs besoins et connaissances, dans la conception et l'exécution de projets concernant les forêts. Ils appuyaient les différents groupes de femmes, en facilitant l'obtention de crédits et de revenus, et en examinant les questions locales de parité des sexes, ainsi que les tabous, coutumes et autres contraintes qui empêchent les femmes de participer à la prise des décisions et d'utiliser les forêts d'une manière durable.

27. Les États Membres ont indiqué de nombreux cas de femmes qui avaient réussi dans différents domaines liés à l'exploitation des forêts. Des politiques délibérées visant à accroître le nombre d'étudiantes dans les disciplines forestières et les activités connexes de recherche et de vulgarisation ont permis de faire passer la proportion de femmes diplômées de moins de 5 % au début des années 90 à près de 50 % en 2002 dans de nombreux pays en développement. Aux Philippines, une proportion record de 54 % des diplômés du Collège de sylviculture de l'Université des Philippines à Los Baños sont des femmes. Les femmes sont également entrées dans la profession de forestier en nombre suffisant pour dissiper le mythe selon lequel « les forêts sont le domaine de l'homme ». Actuellement, environ 30 % des spécialistes des forêts et 20 % des cadres du Service des forêts des États-Unis sont des femmes, par rapport à 1 % en 1976.

28. Les femmes ont également occupé des postes de responsabilité dans le secteur privé de nombreux pays. Elles occupent des postes de direction dans les sociétés

multinationales du secteur du bois et du papier, les associations commerciales, les sociétés d'importation de bois et les entreprises connexes dans les pays développés, et dans les pays producteurs et exportateurs d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique. Un certain nombre de femmes sont présidentes ou membres du conseil d'administration d'organisations et de comités internationaux de recherche-développement concernant les forêts qui prennent des décisions essentielles sur les questions forestières.

b) Expériences et enseignements tirés

29. Dans la plupart des initiatives, on a observé que la prise de contact avec les femmes, et les citoyens en général, est beaucoup plus complexe et prend souvent plus longtemps qu'il n'était prévu. La collaboration avec les femmes requiert parfois un effort plus soutenu que le travail réalisé avec des hommes, en raison du niveau généralement plus faible en calcul, de la lourde charge de travail des femmes et de leur emploi du temps varié, de questions juridiques comme le régime d'occupation des terres, et du manque d'expérience ou de sensibilité culturelle dans les interactions avec des personnes de l'extérieur ou des hommes. Les stratégies, les plans de travail, et les ressources humaines et financières d'un projet doivent donc être déterminés dès le début en tenant compte de ces facteurs.

30. La contribution des femmes au secteur des forêts varie d'une participation massive au niveau de la collectivité à une présence plus faible aux niveaux professionnel et technique. Trop souvent, une vue limitée de la participation des femmes à l'exploitation des forêts en tant que main-d'oeuvre renforce des perceptions négatives d'exploitation et d'augmentation de la charge de travail. Les objectifs de la participation des femmes devraient être plus larges afin d'assurer qu'elles ne soient pas privées de possibilités d'emploi et de formation dans les professions forestières. Cette approche est nécessaire afin de veiller à ce que les femmes ne continuent pas à être marginalisées en termes d'accès aux bénéfices et de participation à la prise des décisions.

31. Bien qu'en général les femmes aient fait des progrès, il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à une masse critique de femmes aux niveaux de la prise de décisions et des postes de direction, qui permettra leur participation active à tous les aspects de la gestion, de la conservation et du développement durable de tous les types de forêts.

32. Les liens entre la santé, la population et la participation des femmes à la vie publique peuvent faciliter les efforts visant à réduire la pression démographique exercée sur les forêts (au profit à la fois des forêts et des femmes). Les questions liées à la santé peuvent servir de moyens pratiques pour faire participer les femmes aux activités dans le domaine des forêts.

3. Renforcement du rôle des collectivités autochtones et locales dans la gestion durable des forêts

33. Durant les 10 dernières années, les collectivités se sont impliquées de diverses manières dans la gestion des forêts. Elles ont pris part aux activités portant sur la reconnaissance des droits de groupes autochtones sur la propriété des ressources là où les décisions sur la gestion des ressources et de leurs retombées économiques sont prises au niveau local. On a souvent constaté qu'à la suite des progrès accomplis en ce qui concerne l'accès aux droits de propriété, des entraves n'ont pas

permis de tirer pleinement parti de la gestion durable des forêts. Il s'agit notamment de l'inadaptation de certaines obligations relatives à la gestion des forêts et des contraintes et restrictions réglementaires à l'accès aux marchés.

34. Lorsque la propriété à long terme ou les droits d'accès ont toujours existé, les propriétaires de forêts ont été reconnus comme des éléments clefs des principes de gestion durable des forêts et d'ardents défenseurs de ceux-ci. De même, les populations autochtones du Nord comme du Sud s'organisent de plus en plus, prennent des mesures concrètes et mènent des actions politiques afin de bénéficier des avantages économiques des forêts protégées, des forêts d'altitude, des forêts de production et des concessions d'exploitation forestière ou d'exercer un contrôle plus grand sur ceux-ci.

a) Progrès réalisés et évolution de la mise en oeuvre des propositions d'action pertinentes

35. Les politiques et les programmes forestiers nationaux mettent l'accent sur la participation active, notamment des communautés tributaires des forêts qui sont directement touchées par les décisions prises à cet égard. Il s'agit souvent de veiller à ce que tous les acteurs concernés, et surtout l'État, s'engagent à créer un environnement porteur qui tienne compte des choix, de l'opinion et des intérêts des personnes vivant dans les forêts et aux alentours, mais aussi des collectivités locales.

36. La plupart des États Membres ont fait part de la mise en place de divers instruments d'orientation et de réglementation permettant de faire participer les collectivités autochtones et locales à la gestion des ressources forestières dont elles sont tributaires et à en bénéficier. Si les politiques et les programmes forestiers ont clairement affirmé la nécessité d'encourager la participation, c'est au niveau de l'application que la plupart des pays ont rencontré de grandes difficultés. Il apparaît que les collectivités autochtones ont souvent accueilli ces initiatives avec enthousiasme, mais qu'elles ont vite déchanté parce que l'administration ne leur a pas donné de responsabilités importantes et que les retombées financières de leur participation ont été plus modestes que prévu, mais aussi parce que les puissantes élites locales ont accaparé les responsabilités et les avantages. Ces situations tiennent souvent aux insuffisances des politiques de dévolution des responsabilités qui ne tiennent pas compte des besoins des administrations et des organisations communautaires en matière de renforcement des capacités.

37. Dans la plupart des États Membres, les organismes forestiers publics, ainsi que les organisations non gouvernementales, impliquent les collectivités locales dans la planification et l'exécution des programmes de gestion forestière. Les zones forestières protégées, qui étaient auparavant administrées par les organismes forestiers publics, souvent en l'absence des collectivités vivant aux alentours de ces forêts, sont maintenant de plus en plus gérées conjointement avec les utilisateurs des ressources. Ces initiatives de cogestion ont permis aux collectivités environnantes de bénéficier de ressources essentielles dans les zones forestières protégées sur la base de plans de gestion convenus d'un commun accord. Les organismes forestiers ont aussi tiré parti de la coopération et de l'autodiscipline des collectivités étant entendu que les méthodes d'exclusion avaient été particulièrement coûteuses, matériellement et financièrement.

38. Au cours des 10 dernières années, au moins 60 pays en développement ont donné aux collectivités locales une plus grande liberté d'intervention dans certains aspects de la gestion des ressources naturelles. Dans certains pays, des politiques de rétablissement des droits des collectivités autochtones ont permis à celles-ci d'accéder à la propriété de forêts et d'en devenir des gestionnaires essentiels. En règle générale, le rétablissement des droits des utilisateurs des ressources forestières et l'octroi à ceux-ci de responsabilités directes ont été récompensés et ont mieux répondu aux besoins que les décisions de transfert de la gestion de ces ressources aux autorités locales ou de district. Dans de tels cas, les populations locales étaient souvent bien organisées et bénéficiaient de l'appui d'organisations non gouvernementales et d'autres partenaires influents. Le Canada, l'Afrique du Sud, le Panama et les Philippines sont au nombre des pays qui s'emploient, chacun à un stade d'avancement particulier, à étudier et à mettre en oeuvre des mécanismes politiques et juridiques destinés à conclure des accords avec des peuples et des tribus autochtones portant sur la création de territoires forestiers autochtones dotés d'une autonomie plus ou moins large. On estime que les collectivités locales et les peuples autochtones possèdent aujourd'hui 14% des forêts des pays en développement.

b) Expériences et enseignements tirés

39. Dans de nombreux pays, l'exploitation forestière participative et communautaire se révèle rentable et socialement acceptable du point de vue de la gestion durable des ressources. De même, les communautés et les petits propriétaires de forêts sont de plus en plus attentifs à la dégradation des forêts et s'organisent pour s'opposer à l'exploitation illégale des forêts, et aussi pour obtenir un plus grand contrôle sur ces ressources.

40. Lorsque les droits de propriété à long terme ou les droits d'accès ont toujours existé ou ont été transférés de façon transparente, les collectivités et les propriétaires de forêts en ont, sans nul doute, tiré parti, en plus des avantages directs que procure l'exploitation forestière. On a noté que la bonne gestion des forêts pouvait conduire à la bonne gouvernance en général.

41. Les évolutions qui caractérisent la plupart des collectivités n'ont pas été suffisamment prises en compte à la faveur des décisions tendant à les associer à la gestion, notamment les questions de l'appartenance ethnique et sexuelle, du pouvoir et de la richesse. Dans les actions menées avec des communautés très hétérogènes, un des problèmes les plus difficiles à résoudre est d'oeuvrer collectivement en vue de dégager une vision commune. Dans la pratique, il a été difficile de déterminer la « collectivité » devant participer à l'exploitation des ressources forestières et en bénéficier. Au niveau local, les restrictions administratives sont rarement compatibles avec la perception locale de l'utilisation des ressources qui est plutôt floue et élastique et qui recouvre divers facteurs biophysiques et sociaux. La tendance à vouloir toujours imposer des restrictions a affaibli les systèmes de subsistance locaux et les stratégies de survie, le plus souvent au détriment des ménages les plus vulnérables.

42. Dans le cas particulier des pays en transition, les forêts ont été restituées à leurs anciens propriétaires ou sont en voie de l'être. Les propriétaires de petites forêts possèdent aujourd'hui une grande partie du domaine forestier national, même s'ils restent nombreux et éparpillés. Les organismes forestiers et les propriétaires ne

se sont pas encore adaptés à cette nouvelle situation, ce qui explique l'effondrement des systèmes de gestion des forêts. Il n'est pas possible de transférer la propriété forestière de manière brusque. Il faut, à cet égard, d'abord prendre des mesures tendant à renforcer les capacités de gestion durable des forêts, à mettre en place des cadres institutionnels adéquats et veiller à ce que les propriétaires de forêts aient le sentiment d'être partie prenante dans la gestion des forêts.

43. Du point de vue des utilisateurs de ressources, l'absence de sécurité d'occupation ou de pouvoirs de décision suffisants concernant l'utilisation et la gestion des ressources forestières peut être source de frustrations. La dévolution de pouvoirs concernant les ressources a souvent été opérée par les gouvernements en faveur des collectivités locales, mais rarement au bénéfice des utilisateurs eux-mêmes. Dans les cas de transfert au niveau local de pouvoirs de décision importants concernant les ressources forestières, les élites locales plus puissantes ont souvent mis à profit l'absence d'institutions locales adéquates pour s'approprier les avantages de l'action collective.

44. Le passage des structures institutionnelles traditionnelles locales de gestion des ressources forestières à des systèmes plus responsables et plus transparents est souvent plus problématique qu'il n'y paraît, même si, en définitive, ce pari se révèle payant dans de nombreux pays. Des progrès restent à accomplir pour faire en sorte que ces arrangements institutionnels soient accompagnés de mesures permettant d'éviter que les puissantes élites locales ne les confisquent à leur profit. Souvent, les efforts entrepris au titre de la décentralisation n'ont pas pu être menés à bonne fin faute d'un transfert réel d'autorité et de pouvoirs aux collectivités quand ils n'ont pas conduit à priver les collectivités locales d'une partie de leurs pouvoirs de gestion des ressources.

45. D'autres reculs ont été enregistrés en ce qui concerne la participation active des populations locales, notamment le fait que les investissements à long terme consentis dans l'exploitation forestière n'incitent pas les populations à participer à la production et à la gestion; les différends concernant les ressources en eau ou la terre qui compromettent l'action collective; et le nomadisme de certaines communautés autochtones.

B. Les questions nouvelles

46. D'un point de vue collectif, les propositions d'action du GIF/FIF sur les aspects sociaux et culturels des forêts ont une portée limitée, notamment en ce qui concerne les aspects culturels. L'intégration des valeurs culturelles, spirituelles et éthiques liées aux forêts dans la gestion durable de celles-ci, les prestations sociales en faveur de la main-d'œuvre forestière, la responsabilité des entreprises et la lutte contre la pauvreté ou encore l'opposition forêts-gestion des conflits, sont autant de questions qui n'ont pas été prises en compte. De nombreuses publications les ont cependant abordées, ce qui pourrait orienter utilement les travaux dans ce domaine. La chute importante de l'emploi dans le secteur forestier devrait se poursuivre dans nombre de pays⁹. Les implications sociales du chômage, notamment ses effets sur les moyens de subsistance en milieu rural, mériteraient d'être dûment examinées.

47. Les forêts et la culture ont de tous temps été étroitement liées¹⁰. D'une part, l'état des forêts est tributaire des croyances culturelles et des systèmes de gestion. D'autre part, les cultures se construisent matériellement et spirituellement sur

l'interdépendance entre l'homme et la forêt. Les bosquets et les arbres sacrés sont des symboles forts à l'exemple de l'Arbre de vie en Mésopotamie et en Inde qui est cité dans nombre de religions, l'Arbre du monde en Amazonie et les chênes d'Angleterre et d'Écosse. Ces références très précieuses donnent de nombreux autres exemples concernant les valeurs spirituelles et culturelles liées aux forêts, y compris en ce qui concerne les systèmes de gestion forestière basés sur les valeurs culturelles. Elles mettent aussi en relief les connaissances traditionnelles des collectivités locales sur les espèces et sur l'exploitation de celles-ci à des fins économiques. Une attention particulière y est accordée à la gestion et à la conservation des forêts dans l'optique des valeurs culturelles liées à la forêt et aux éléments qui la composent.

48. Les documents disponibles fournissent une analyse détaillée des bases conceptuelles de l'éthique forestière et des principes fondamentaux qui la sous-tendent¹¹. Ils examinent de nombreux codes de conduite concernant les ressources naturelles, y compris le Code de conduite des membres de la Society of American Foresters. Ils s'intéressent également aux questions ethniques de l'exploitation forestière dans le monde, touchant à des questions telles que l'abattage, l'utilisation et le commerce du bois ou à des questions essentielles telles que le régime foncier et la gouvernance, qui sont autant de questions qui mériteraient d'être traitées en vue du renforcement de la participation des collectivités locales à la gestion durable des forêts¹².

49. Les analyses menées sur des expériences de décentralisation dans la gestion des forêts et des conflits et les recommandations sur les mécanismes d'élaboration et de mise en oeuvre de politiques efficaces sont, à cet égard, particulièrement pertinentes¹³.

1. Relier les aspects sociaux et culturels de la gestion durable des forêts aux objectifs du Millénaire pour le développement

50. Les propositions d'action du4 GIF/FIF sont actuellement très restrictives et mal reliées au débat international sur le développement. Toute occasion sera bonne pour articuler les mesures particulières relatives aux forêts avec les questions liées au développement mondial de manière à les faire mieux connaître. Ce faisant, il sera peut-être plus facile de répondre aux besoins sociaux et culturels des populations locales, les résultats attendus étant ainsi centrés sur les objectifs du Millénaire pour le développement et sur le Plan d'application de Johannesburg.

51. Les liens entre le rôle des forêts et la lutte contre la pauvreté ayant été très peu démontrés et attestés, il en résulte que les ressources nationales et celles de l'aide publique au développement destinées à la gestion durable des forêts sont très insuffisantes et n'ont pas permis de mener à bonne fin la transition vers la gestion durable des forêts et de faire bénéficier les collectivités qui en dépendent des avantages qu'elle peut apporter. Les pratiques forestières non viables ont des effets négatifs sur la cohésion sociale des collectivités tributaires des forêts et sur l'environnement.

52. Les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté pourraient contribuer à la sensibilisation et aux aspects de la réduction de la pauvreté qui touchent au secteur forestier. Les Documents pourraient traiter des obstacles qui entravent l'élargissement de l'accès à l'aide publique au développement destinée à la gestion durable des forêts.

2. Évaluation des effets sociaux pour la gestion durable des forêts

53. Bien qu'étant un instrument de projet, l'évaluation des effets sociaux fournit des indications sur un ensemble de sujets couverts par le dispositif international concernant les forêts, dans la mesure où toutes les questions sociales et culturelles sont traitées. Parmi les sujets devant être examinés figurent notamment :

- Le mode de vie des populations : dans la vie quotidienne, au travail, dans leurs relations;
- La culture : croyances, coutumes et valeurs communes;
- La communauté : cohésion, stabilité, caractère, services et infrastructures;
- Les systèmes politiques : le degré de participation des populations aux décisions qui affectent leur vie, le niveau de démocratisation;
- L'environnement : la qualité de l'air et de l'eau, la disponibilité et la qualité de l'alimentation, le niveau des dangers et risques encourus, la qualité de l'assainissement, la sécurité physique et l'accès aux ressources et le contrôle sur celles-ci;
- La santé et le bien-être : définis par l'OMS comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, et (qui) ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »;
- Les droits de la personne et les droits de propriété : notamment si les populations sont économiquement affectées ou sont pénalisées, ce qui pourrait constituer une violation de leurs libertés publiques;
- Les craintes et les aspirations : la perception de la sécurité, les craintes face à l'avenir de la communauté et les aspirations pour l'avenir des personnes et celui de leurs enfants.

54. Les modèles d'utilisation des ressources dépendent souvent de tous ces facteurs sociaux. S'agissant de la gestion des ressources, il est nécessaire de mettre en place des systèmes favorisant un équilibre des pouvoirs et de l'autorité, convenu d'un commun accord, entre les collectivités locales, les autorités locales et l'État, conformément au principe de subsidiarité¹⁴, afin de protéger à la fois les intérêts locaux et les intérêts plus larges des populations vivant aux alentours des forêts ainsi que ceux d'autres parties prenantes.

3. Décentralisation et dévolution des pouvoirs au niveau local

55. La nécessaire décentralisation régionale des pouvoirs sur les ressources devrait aller de pair avec une stratégie de renforcement des moyens des institutions régionales pour qu'elles soient adaptées et répondent aux besoins locaux, notamment à ceux des groupes marginalisés. Les institutions en évolution devraient être à même de comprendre les dynamiques de pouvoir communautaires et garantir la responsabilisation et la transparence de sorte que les habitants locaux les légitimisent. En dernière analyse, la difficulté consiste à veiller à ce que la décentralisation ait pour effet d'accroître la responsabilisation et la transparence des pouvoirs autrefois centralisés.

56. En avril 2004, une initiative à l'appui du Forum permettra de traiter de la décentralisation, des systèmes fédéraux en matière de foresterie et des programmes

forestiers nationaux à Interlaken (Suisse); cette initiative, parrainée par les Gouvernements suisse et indonésien et appuyée par le CIFOR et le secrétariat du Forum, permettra d'examiner dans quelle mesure les pays qui procèdent à la décentralisation prennent plus effectivement en compte les préoccupations, intérêts et besoins sociaux et culturels. En vue de cette réunion, même si les propositions d'action du GIF/FIF ne renvoient pas précisément à la décentralisation, celles qui présentent un intérêt en la matière ont été recensées, notamment celles qui ont trait aux mécanismes de participation, à la prise en compte des intérêts locaux dans les programmes forestiers nationaux, aux conditions nécessaires à l'établissement d'un environnement porteur assorti de mécanismes d'appui ainsi qu'aux questions critiques telles que le partage équitable des avantages, le régime foncier, les droits d'utilisation des ressources, et la protection des connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts.

4. Suivi des tendances en matière de délégation de pouvoirs

57. Bien que l'on s'accorde communément à reconnaître que la délégation de pouvoirs sur les ressources forestières à des collectivités et à d'autres parties prenantes locales intervient progressivement dans le monde, il n'existe aucun moyen permettant de suivre cette tendance avec exactitude. Les modalités de décentralisation des pouvoirs sont diverses et vont du transfert permanent des titres de propriété à des droits d'accès limités. Pour guider les responsables qui s'emploient à promouvoir la foresterie participative, il importe de renforcer les connaissances actuelles en matière de propriété forestière et de décentralisation des pouvoirs, et de mettre au point des méthodologies de suivi appropriées et de les intégrer à l'évaluation des forêts.

5. Gestion des conflits entre parties prenantes

58. La participation de toutes les parties prenantes à la prise de décisions révélera dans de nombreux cas des préoccupations et des besoins contradictoires, conflits qu'il conviendra de négocier. Un important volume de travail a été entrepris dans d'autres domaines en matière de gestion des conflits, approche généralement plus constructive que le règlement des conflits. Il convient de s'attacher davantage à mettre en place des mécanismes et des directives de gestion des conflits à l'appui de la gestion durable des forêts.

6. Les arbres en dehors des forêts

59. Les arbres en dehors des forêts sont une ressource importante pour les ruraux dans de nombreuses régions, en particulier dans les pays arides où le couvert forestier est limité. Les arbres peuvent fournir des denrées alimentaires, des produits médicinaux et des matériaux qui facilitent l'existence des ruraux; ils peuvent aussi protéger les terres contre la dégradation et contribuer à réguler, entre autres, les processus hydrologiques.

7. Les forêts urbaines et périurbaines

60. Les forêts urbaines et périurbaines revêtent une importance croissante depuis ces deux dernières décennies, en particulier dans les pays en développement. Les forêts sont de longue date reconnues dans les pays développés en tant qu'importantes ressources qui, entre autres, contribuent aux loisirs, à l'éducation et

à la qualité de la vie. Toutefois l'évolution démographique des régions en développement, en particulier en Asie et en Amérique latine, exerce une pression croissante sur ces ressources forestières dont l'importance ne cesse de croître pour diverses raisons.

8 Éthique forestière

61. En adoptant la Déclaration du Millénaire en 2000, les dirigeants du monde entier ont reconnu leur responsabilité morale eu égard au bien-être des êtres humains, à la viabilité de l'environnement et aux moyens d'existence et d'intégrité culturelle des peuples du monde. De la même façon, lors du Sommet mondial pour le développement durable, on a tout particulièrement insisté sur l'idée selon laquelle il fallait que les dispositions en faveur du développement durable reposent sur un cadre éthique solide, faisant fond sur les éléments communs aux multiples religions et systèmes éthiques, tels que la Charte de la Terre, qui est une déclaration des principes fondamentaux à respecter pour édifier une société mondiale juste, durable et pacifique au cours du XXI^e siècle^{15, 16}.

62. Par ailleurs, un code mondial d'éthique des secteurs liés aux forêts, tels que l'écotourisme et le commerce international des produits chimiques¹⁷ a été élaboré et des codes de conduite d'associations et d'instituts forestiers professionnels ont été élaborés dans plusieurs pays.

63. Au niveau des collectivités, l'activisme croissant est axé sur les marchés des produits forestiers et sur la conscience morale des consommateurs de ces produits. Ces organisations s'emploient à éduquer les consommateurs, les grandes entreprises clientes et les distributeurs pour porter à leur connaissance les répercussions sociales et environnementales ainsi que les dimensions éthiques de leurs décisions d'achat. Au cœur de ce problème est la reconnaissance de l'importance de la responsabilisation des entreprises.

C. Moyens de mise en oeuvre

64. Dans la plupart des pays, l'extrême insuffisance des ressources et l'absence de compétences humaines voulues compromettraient la participation constructive des collectivités locales et des femmes à la planification et à la mise en oeuvre d'une gestion durable des forêts. L'absence d'engagement politique en faveur de la délégation aux populations locales de pouvoirs sur les ressources a par ailleurs été citée comme étant un important obstacle aux efforts visant à donner suffisamment confiance aux populations locales pour qu'elles prennent part activement à la gestion des ressources forestières. La principale difficulté pour la plupart des pays a été le nombre limité de personnes qualifiées en matière de gestion et de négociation des conflits pour parvenir à un équilibre des pouvoirs acceptable entre les parties prenantes. Dans la plupart des pays, il est toujours nécessaire de former les bureaucrates pour qu'ils adoptent une attitude plus souple et plus acceptable et apprennent à traiter avec les collectivités. Dans la plupart des pays, les compétences en matière de facilitation de la transformation des institutions locales pour qu'elles deviennent plus transparentes et plus responsables sont également limitées.

65. Davantage de modèles novateurs de transfert de technologie deviennent aussi nécessaires, vu que la plupart des pays dépendent toujours de méthodes de vulgarisation conventionnelles auxquelles font actuellement obstacle les ressources

limitées. De nouvelles méthodes de transfert des connaissances – formation d'instructeurs, formation à la transformation, apprentissage par l'expérience et recherche orientée vers l'action – qui ont donné des résultats encourageants sont actuellement utilisées.

D. Thèmes communs

1. Suivi, évaluation et établissement de rapports sur les données sociales

66. Un certain nombre de pays ont maintenant mis au point des cadres très détaillés et intégrés de suivi et d'établissement des rapports sur les données sociales concernant l'utilisation et la gestion des forêts. Selon certains pays, ces méthodes se sont avérées très utiles pour la planification tant à court qu'à long terme, mais l'insuffisance des ressources nécessaires menace l'exécution intégrale de ces initiatives de suivi. Certains pays ont interrompu ces activités de suivi et d'évaluation ou les ont limitées aux zones forestières de grande valeur, en particulier lorsque des récoltes sont prévues ou sont en cours.

2. Promouvoir la participation du public

67. La tendance générale à faire davantage participer les parties prenantes aux processus politiques gagne du terrain dans le secteur forestier. Les principes du GIF et de ses successeurs, le Forum international sur les forêts et le Forum des Nations Unies sur les forêts, qui orientent la formulation et la mise en oeuvre des programmes forestiers nationaux, soulignent explicitement que la gestion durable des forêts exige la participation de toutes les parties prenantes, notamment dans le cadre de partenariats d'action commune. Une plus grande participation des parties prenantes aux programmes forestiers nationaux, en tenant compte des besoins de la société civile, devrait faciliter la mise en oeuvre efficace de politiques forestières qui favorisent la décentralisation des pouvoirs aux niveaux locaux. Toutefois, la notion de participation peut être interprétée de multiples manières. En outre, les connaissances et les informations susceptibles de guider ces organisations qui envisagent une initiative participative sont fort rares. Ainsi, plusieurs initiatives participatives sont prises sans en avoir examiné avec soin les répercussions sur la planification et l'affectation des ressources au titre de la participation des parties prenantes. Pour faciliter une plus grande participation des parties prenantes, il faut bien connaître les méthodes d'appui à la participation aux programmes forestiers nationaux. À titre d'exemple, la FAO, avec l'appui du Service des programmes forestiers nationaux, s'emploie en pratique à faire davantage participer les populations aux programmes forestiers nationaux pour répondre à ce besoin.

68. Il faudra par ailleurs élargir les réseaux pour connaître et mieux partager les multiples expériences et compétences de foresterie participative et contribuer par là-même à une meilleure compréhension de la décentralisation des pouvoirs.

3. Aspects sociaux traités dans les programmes forestiers nationaux

69. L'évolution mondiale des tendances en faveur d'approches davantage axées sur le public pour parvenir à une gestion durable des forêts a eu pour effet que, dans leurs programmes forestiers nationaux, la plupart des pays insistent sur la dimension sociale. Dans leur stratégie de gestion forestière, la plupart des pays se rendent maintenant compte que la gestion durable des forêts ne consiste pas seulement à

résoudre les problèmes techniques, mais surtout à tenir compte des facteurs sociaux, économiques et culturels des populations qui améliorent ou compromettent leurs capacités de tirer parti de l'utilisation durable de la base de ressources. Pour comprendre et apprécier plus aisément les préoccupations et les aspirations des populations locales, les programmes forestiers nationaux comportent de plus en plus souvent des travaux de recherche ainsi que de planification et de mise en oeuvre de projets forestiers dans une optique participative. Pour ce faire, de nombreuses divisions de gestion forestière nationales se sont désignées en tant qu'organisations d'apprentissage privilégiant l'obtention d'avantages socioéconomiques tangibles pour les populations locales, en particulier celles qui sont tributaires des forêts. Cette optique « les populations d'abord » fait partie intégrante de la foresterie sociale qui associe étroitement les arbres et les populations, leurs moyens de subsistance, leur organisation sociale, leurs besoins et leurs efforts culturels et économiques.

IV. Conclusions

70. La portée des propositions d'action du GIF/FIF sur les plans social et culturel est limitée, en particulier pour ce qui des aspects culturels. Il faudra davantage intégrer aux travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts les aspects sociaux et culturels des forêts, en privilégiant les nouvelles questions telles que les liens avec les objectifs du Millénaire pour le développement, l'évaluation de l'impact social de la gestion durable des forêts, la décentralisation des pouvoirs aux niveaux locaux, la gestion des conflits entre parties prenantes et l'éthique forestière.

71. Les politiques et législations forestières de la plupart des pays accordent désormais une place importante aux aspects sociaux et culturels des forêts. Un changement notable d'optique en faveur d'une foresterie davantage orientée vers le public est évident tant au Nord qu'au Sud. Pour que le débat mondial porte résolument sur les forêts et la foresterie, il faut être explicite quant aux liens qui existent entre certaines propositions d'action et des objectifs de développement plus larges.

72. Toutefois, de nombreuses dispositions des politiques qui sont essentielles à la foresterie sociale étant restées lettres mortes, les progrès vers un partage plus systématique et plus équitable des avantages sont toutefois restés limités. Ce phénomène est souvent imputable à un manque de confiance dans la capacité des parties prenantes locales de gérer leurs ressources forestières. La lenteur des progrès dans le transfert aux populations locales de la propriété et du contrôle des ressources forestières dont elles dépendent, a sapé leur désir enthousiaste de participer activement à la foresterie. L'insuffisance des ressources et des compétences en matière de facilitation a par ailleurs compromis l'action visant à faire des institutions locales des entités plus transparentes et plus responsables susceptibles de veiller à l'accès équitable et au partage des avantages de la foresterie.

73. Le net recul de l'emploi dans le secteur forestier devrait persister dans un certain nombre de pays et il importe d'en examiner de près l'impact social, notamment sur les moyens de subsistance dans les zones rurales.

V. Questions à examiner

74. Le Forum souhaitera peut-être :

a) S'engager à poursuivre et prier instamment les États Membres de poursuivre leurs efforts visant à intégrer les propositions d'action du GIF/FIF relatives aux aspects sociaux et culturels des forêts aux programmes et stratégies forestiers nationaux à l'appui de la gestion forestière durable, en vue d'accroître la participation effective de la population des forêts et des alentours, y compris des travailleurs forestiers, des collectivités locales, des petits propriétaires forestiers privés et des autochtones, notamment des femmes, et de promouvoir le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des biens et services forestiers;

b) S'engager à examiner et prier instamment les États Membres d'examiner leurs programmes, stratégies, normes et codes de pratiques forestières nationales pour mettre en évidence la contribution des forêts à la lutte contre la pauvreté et pour veiller au respect des normes du travail internationalement reconnues;

c) Inviter les organisations membres du Partenariat sur les forêts à établir un rapport de synthèse sur la contribution du secteur forestier à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, rapport qui sera examiné à la cinquième session du Forum des Nations Unies sur les forêts dans le contexte de l'examen des progrès et de l'examen des mesures à prendre;

d) Encourager l'élaboration d'instruments visant à promouvoir le partage équitable des avantages tirés des biens et des services forestiers, notamment de méthodes indirectes visant à récompenser les individus et les communautés sources, telles que les transferts sociaux au titre des produits et services forestiers fournis;

e) Prier instamment les États Membres d'intégrer des méthodologies d'évaluation des répercussions sociales dans leurs programmes et stratégies forestiers nationaux;

f) Recommander aux États Membres de tenir compte des enseignements tirés et des propositions concernant la décentralisation des pouvoirs, en s'appuyant sur les débats de l'Initiative nationale sur la décentralisation, les systèmes fédéraux en matière de foresterie et de programmes nationaux forestiers tenus à Interlaken (Suisse) en avril 2004.

Notes

¹ Les thèmes communs sont les suivants : a) promotion de la participation de la population; b) programmes forestiers nationaux; et c) suivi, évaluation et rapports.

² Voir le rapport du Secrétaire général sur les aspects économiques des forêts (E/CN.18/2003/7), présenté au Forum des Nations Unies sur les forêts à sa troisième session tenue à Genève du 26 mai au 6 juin 2003, par. 37.

³ Par. 64 a), b), c) et e) et 67 du rapport du Forum intergouvernemental sur les forêts sur sa quatrième session.

⁴ Par. 84 et 85 b), c) et d) du rapport du Forum intergouvernemental sur les forêts sur sa quatrième session.

- ⁵ Par. 58 b) ii) et iii) du rapport du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts sur les travaux de sa quatrième session et par. 64 g) du rapport du Forum intergouvernemental sur les forêts sur sa quatrième session.
- ⁶ Par. 58 b) iv), 70 b), 104 a), 128 a), 133 c) v) et d) iv) du rapport du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts sur les travaux de sa quatrième session et paragraphe 64 i) du rapport du Forum intergouvernemental sur les forêts sur sa quatrième session.
- ⁷ Dix-huit propositions d'action au titre du paragraphe 40 du rapport du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts sur les travaux de sa quatrième session.
- ⁸ Par. 74 a), b), c) et d), 75 et 89 du rapport du Forum intergouvernemental sur les forêts sur sa quatrième session et par. 46 du rapport du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts sur les travaux de sa quatrième session.
- ⁹ Blomback, P., Poschen, P. et Lövgren, M., *Employment trends and prospects in the European forest sector*. Document élaboré pour l'étude sur les perspectives du secteur forestier en Europe, Geneva Timber and Forest Discussion Papers ECE/TIM/DP/29, Nations Unies, Commission économique pour l'Europe, Comité du bois, 2003.
- ¹⁰ Programme des Nations Unies pour l'environnement, « Chapter 9: Forests Culture and Conservation » de Sarah A. Laird, in *Cultural and Spiritual Values of Biodiversity* (Londres: Intermediate Technology Publications, 1999), p. 345 à 396.
- ¹¹ Peter C. List, ed., *Environment Ethics and Forestry: A Reader* (Philadelphie: Temple University Press, 2000).
- ¹² Clark C. Gibson *et al.*, eds. *People and Forests: Communities, Institutions and Governance* (Cambridge, Massachusetts: The MIT Press, 2000).
- ¹³ James Mayers et Stephen Bass, *Policy that Works for Forests and People*, Series No. 7 (Londres: International Institute for Environment and Development, 1999).
- ¹⁴ Selon le principe de subsidiarité, il est préférable que les décisions concernant les ressources soient prises par les structures les plus proches de ces ressources. Seules les décisions qui ne peuvent pas être prises au niveau local en raison de leurs implications qui dépassent le cadre local doivent être prises à un niveau plus élevé.
- ¹⁵ La Charte de la Terre : valeurs et principes pour un avenir durable. Une brochure est disponible en ligne sur le site web suivant : <www.chartedelaterre.org>.
- ¹⁶ Résolution 32 C/COM.III/DR.1 de la Conférence générale de l'UNESCO, adoptée le 16 octobre 2003.
- ¹⁷ L'Assemblée générale a adopté la résolution 56/212 intitulée « Code mondial d'éthique du tourisme », le 21 décembre 2001. Le Code d'éthique du commerce international des produits chimiques a été adopté en 1994 par le Programme des Nations Unies pour l'environnement.
-